

**OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE
CASTRES - MAZAMET – 15 RUE AMIRAL GALIBER - 81104 CASTRES Cedex**

Extrait du registre des délibérations du Conseil d'Administration

Séance du 5 février 2024

Délibérations de : 1 à 9
Présents : 15
Pouvoirs : 3
Votants : 18

Etaient présents :

Mesdames Baya ALGAY, Brigitte LAQUAIS, Viviane DUPUY, Claudine HAUSER, Nadezda BONNIEU, Catherine MOSKALYK, Tatiana COFFIE, Madame Jeanine CAYSSEL.

Messieurs Pascal BUGIS, Xavier BORIES, Rinaldo PUGLISI, Christophe SENTOLL, Monsieur Vincent COLOM, Monsieur Christian NOCAUDIE, Monsieur Daniel LACOMBE.

Etaient excusés et avaient donné pouvoir :

Madame Catherine FARRENQ à Monsieur Xavier BORIES,
Madame Flavie ROUANET à Monsieur Christophe SENTOLL,
Madame Angéline BLANC à Monsieur Daniel LACOMBE.

Étaient excusés :

Madame Geneviève AMEN,
Monsieur Stéphane AYMARD,
Madame Janine BARENS.

Etaient absents :

Monsieur Serge SERIEYS,
Monsieur Bernard AUDOURENC.

Participaient également à la séance :

Madame Florence SANS, Directeur général
Madame Louise DE SENA, Secrétariat de Direction
Monsieur Frédéric MARC, Réhabilitation
Madame Stéphanie BENOIT, Comptabilité
Madame Sonia BAEZ, représentant le Comité d'Entreprise
Madame AUCHENE (DDT), représentant Monsieur le Préfet

REÇU EN PREFECTURE

le 15/02/2024

Application agréée E-legalite.com

9. PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN DU QUARTIER LADEN PETIT TRAIN A CASTRES – REQUALIFICATION NUMERO 2 – 98 LOGEMENTS 2-4-6 RUE DU PETIT TRAIN ET 14-16-18 RUE BAPTISTE MARCET – LANCEMENT DE L'OPERATION

Dans sa séance du 10 avril 2019, le Conseil d'administration a validé le projet de convention pluriannuelle du projet de renouvellement urbain sur le quartier de Laden – Petit train. Cette convention a été signée le 16 mai 2020.

Le démarrage de la seconde opération de requalification sur le quartier du Petit-Train, est programmé sur 2024.

Pour réaliser cette requalification, l'Office doit :

- Lancer une consultation en procédure appel d'offre ouvert afin de désigner une équipe de maîtrise d'œuvre,
- Lancer une consultation afin de choisir un CSPS et un bureau de contrôle,
- Déposer une déclaration préalable,
- Lancer les marchés de consultations afin de réaliser les travaux.

Cette seconde requalification concerne 2 immeubles de la cité du Petit train :

2 à 8 rue du Petit Train en R+6 avec 56 logements.

14 à 18 rue Baptiste Marcet en R+6 avec 42 logements.

Les travaux de réhabilitation consistent à remettre les logements aux normes électriques et de sécurité, renforcer l'isolation thermique et acoustique (façades et toitures terrasses), mettre en place/améliorer la ventilation, changer les revêtements de sols, refaire les pièces humides, reprendre tous les réseaux d'évacuations des eaux usées, améliorer les entrées et halls des immeubles, et remplacer la chaudière située sur l'immeuble de la rue Baptiste Marcet.

Le coût prévisionnel des travaux pour cette opération, est estimé à 4 900 000 € HT.

Il est proposé au Conseil d'Administration :

- D'autoriser le lancement de cette opération ;
- D'autoriser le Directeur général à solliciter les subventions auprès des différentes collectivités ;
- D'approuver le lancement de la consultation en procédure appel d'offre ouvert pour le marché de maîtrise d'œuvre ;
- D'approuver le lancement de la consultation pour les marchés de service du CSPS et bureau de contrôle ;
- D'approuver le lancement de la consultation auprès d'entreprises pour les marchés de travaux ;
- D'autoriser le Directeur général à déposer les autorisations nécessaires (Déclaration Préalable) auprès du service urbanisme de la Ville ;
- Et conformément à la délibération du 18 décembre 2013, d'autoriser le Directeur Général à signer les pièces afférentes à ce dossier.

Après avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

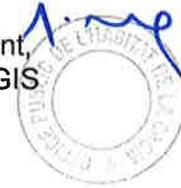
- Autorise le lancement de cette opération ;
- Autorise le Directeur Général à solliciter les subventions auprès des différentes collectivités ;
- Approuve le lancement de la consultation pour les marchés en procédure d'appel d'offres ouvert pour le marché de maîtrise d'œuvre ;
- Approuve le lancement de la consultation pour les marchés de service du CSPA et bureau de contrôle ;
- Approuve le lancement de la consultation auprès d'entreprises pour les marchés de travaux ;
- Autorise le Directeur Général à déposer les autorisations nécessaires (Déclaration Préalable) auprès du service urbanisme de la Ville ;

.....

Le Président soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente délibération à compter de sa date de réception par le contrôle de légalité.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à CASTRES, le 5 février 2024.

Le Président,
Pascal BUGIS



REÇU EN PREFECTURE

le 15/02/2024

Application agréée E-legalite.com